

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES
JEUDI 5 MARS 2020 - 17H

Effectif légal : 3

Membres en exercice : 3

Date de convocation : 28/02/2020

Signature du tableau de présence.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : BOS Cédric

SECRETAIRE AUXILIAIRE : MAURY Isabelle

Présents : PAIR Christian, BOS Cédric.

Excusé : MAGNE Georges, pouvoir donné à BOS Cédric

Monsieur le Maire et Président de la Caisse des Ecoles rappelle en préambule que certains points à l'ordre du jour n'ont pu être débattus en raison de l'absence de quorum lors de la séance convoquée le 18 février 2020.

En effet, lui-même ne pouvant prendre part au vote du compte administratif et M. MAGNE étant physiquement absent, le quorum nécessaire (plus de la moitié de l'effectif, donc 2 personnes) n'était pas atteint. Par voie de conséquence l'affectation du résultat a du également être ajournée.

Le vote du compte de gestion a, quant à lui, été reporté par décision du Président afin d'être soumis au vote à l'occasion de la même séance et préalablement à l'adoption du CA.

2020-020CDE / COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire et Président de la Caisse des Ecoles rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter :

- Les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, les bordereaux de et les bordereaux de titres de recettes ;
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de sortie de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Considérant que toutes les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats ;

Statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- L'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- La comptabilité des valeurs inactives.

Compte tenu de ces éléments, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Approuve le compte de gestion du budget de la CAISSE DES ECOLES pour l'exercice 2019.

2020-021CDE / COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET CAISSE DES ECOLES

Il est rappelé qu'en l'absence de quorum lors de la séance initialement convoquée le 18 février 2020 (absence physique de M. Magne et obligation de retrait de M. Pair), le compte administratif de la caisse des écoles n'avait pu être soumis au vote (et par voie de conséquence l'affectation du résultat de fonctionnement).

Aux termes de l'article L.2121-17 du CGCT, lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance, l'assemblée peut à nouveau être convoquée à trois jours francs au moins d'intervalle. **A la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire**, mais seulement pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion.

Monsieur le Maire et Président de la Caisse des Ecoles rappelle que l'assemblée doit :

- examiner et approuver le Compte Administratif 2019 afférent au budget CAISSE DES ECOLES.

Après présentation des données financières afférentes à la clôture de l'exercice 2019, pour le budget de la CAISSE DES ECOLES, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en son absence, Monsieur le Maire et Président se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Cédric BOS.

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget CAISSE DES ECOLES, pour l'exercice 2019, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	39 664,77 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	35 570,98 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	+4 093,79 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Report	+279,49 €	Report	+680,44 €
Résultat global	+4 373,28 €	Résultat global	+680,44 €

Après en avoir délibéré et après étude du Compte Administratif, vérification de la conformité des documents et débats, **le Conseil d'administration :**

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Approuve** les résultats et le **Compte Administratif 2019 du Budget COMMUNE**, tel que résumé ci-dessus.

**2020-022CDE / AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 – BUDGET
CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Constatant ce que le Compte Administratif du Budget CAISSE DES ECOLES présente :
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+279.49 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+680.44 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019 :

Solde d'exécution de l'exercice	0.00 €
Solde d'exécution cumulée	+680.44 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2019 :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Solde	0.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	0.00 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement total	0.00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

Résultat de l'exercice	+4 093.79 €
Résultat antérieur	+279.49 €
Total à affecter	+4 373.28 €

➤ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Crédit du compte 1068 sur le BP 2020

2) Affectation complémentaire en « réserves »

Crédit du compte 1068 sur BP 2020

3) Reste sur l'excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020

Ligne 002 (report à nouveau créditeur) 4 373.28 €

TOTAL 4 373.28 €

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de séance à 17h45